

Congé d'été

Presque tous ceux qui ont participé au débat jusqu'ici ont souligné que Jack Austin avait été sous-ministre et secrétaire privé du premier ministre (M. Trudeau) et qu'il est maintenant sénateur. Les députés d'en face essaient de créer une certaine impression sans en dire plus long. Ils semblent laisser entendre que le sénateur Austin n'aurait pas pu faire une telle carrière simplement à cause de son talent, de sa compétence ou de ses connaissances, qu'il doit certainement cette carrière à des intrigues, des collusions ou des agissements louches quelconques et que cela se fait couramment. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est passé maître dans l'art du sous-entendu, comme on peut le voir en lisant la façon dont il a mis en doute la compétence et le talent d'un avocat nommé Brown, tout comme il avait mis en doute l'intégrité d'un sénateur il y a quelques mois. Mais je ne veux pas trop m'écartier du sujet.

Je voudrais parler un instant du cartel de l'uranium. Je pense pouvoir me rappeler de certains des événements de 1972. Je faisais partie du cabinet à l'époque et le ministre d'alors avait expliqué très clairement qu'Elliot Lake et certaines autres villes étaient acculées à la faillite, comme les députés d'en face le savent très bien. Peu importe le stockage que le gouvernement ou Denison Mines auraient pu faire, l'industrie aurait éventuellement fait faillite. Si je me rappelle bien, il y avait 22 mines d'uranium productives à l'époque et ce chiffre était tombé à trois à cause de l'attitude égoïste des États-Unis. Quelle était cette attitude? Malgré les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du GATT, ils avaient simplement fait savoir au reste du monde, y compris le Canada, qu'ils n'importeraient plus d'uranium dorénavant, peu importe le prix. Comme partenaire commercial les États-Unis n'ont tenu aucun compte de leurs obligations morales et contractuelles.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. La valeur du stock s'est effondrée avec la disparition de ce client. Le taux de chômage d'Elliot Lake constituait une honte nationale. Le ministre a expliqué avec élégance que cela a eu pour les petites entreprises et la vie familiale des conséquences évidentes. La fermeture des mines a jeté les mineurs sur le pavé. Le gouvernement a fait ce qu'il fallait, il est intervenu et il a pris pour régler un terrible problème social une mesure licite.

Qu'est-ce qu'il a fait? Il a constitué un cartel avec les autres pays qui étaient également frappés par les décisions américaines. On nous oppose la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Permettez-moi de dire aux députés que la création d'un tel cartel à l'échelle internationale est parfaitement licite, puisque l'article 32(4) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoit la chose. Arrêtons-nous un instant. A en croire l'opposition, le gouvernement aurait fait preuve d'irresponsabilité en mettant en œuvre une disposition que les signataires des accords du GATT ont considérée comme parfaitement licite, et qui est parfaitement licite au regard de la législation canadienne, qui autorise la formation au plan international d'un cartel ou d'un bloc commercial avec d'autres partenaires ayant des intérêts identiques. Cette mesure était évidemment licite, et pour que ce cartel démarre . . .

M. Kilgour: Encore de la poudre aux yeux.

M. Mackasey: Le député d'en face en a assez dit dans ce débat. Il a oublié plus de choses sur la Chambre des communes qu'il n'en apprendra jamais. Ses collègues devraient le rappeler aux règles de courtoisie qui s'imposent dans un débat de cette

importance: celui qui ferme la bouche et ouvre les oreilles a la possibilité d'apprendre.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: En raison de la valeur du stock d'uranium le Canada, frappé par les décisions américaines qui ont porté un coup terrible à Elliot Lake et aux autres collectivités de l'ouest du Canada qui se trouvaient dans la même situation, a examiné avec d'autres intéressés les moyens de se protéger contre le procédé égoïste des États-Unis qui était, je le rappelle, contraire à l'esprit du GATT. Aujourd'hui, certains députés ont dit que la rencontre avait eu lieu dans la salle de réunion du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Où voulaient-ils qu'elle ait lieu? Dans la cave, au restaurant, ou au coin de la rue? Quel était le but de cette réunion? On voulait faire quelque chose tout à fait légal en vertu de nos lois canadiennes. Pourquoi la réunion n'aurait-elle pas eu lieu au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources puisqu'il était question d'exploitation minière et d'uranium?

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Je soupçonne qu'il n'y ait pas dissimulation au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais dans les esprits torturés de certains députés d'en face. Je le répète, qu'un seul député se lève d'ici à 1 heure du matin et ose accuser Jack Austin de corruption et de conduite répréhensible ou qu'il ose prétendre que lui aussi devrait comparaître devant les tribunaux. Le député d'Edmonton-Strathcona a fait des insinuations dans ses remarques, mais qu'un autre député ait le courage de porter des accusations.

De nombreuses réputations ont été salies à tout jamais à la Chambre des communes durant les années soixante. Je me souviens d'un jeune homme, Guy Lord, du bureau de feu Guy Favreau dont la réputation a été ternie. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles le ministre des Postes (M. Ouellet) est un peu las de ces insinuations. A la suite d'insinuations, ce jeune homme a perdu sa réputation au point où, quand quelques mois plus tard il a été déclaré innocent, il était encore sans travail et il a dû se rendre à Paris pour continuer à exercer sa profession d'avocat.

A titre d'ami personnel de Jack Austin, je prends ombrage quand j'entends les députés d'en face nous rappeler qu'il était naguère secrétaire du premier ministre, sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'il est maintenant sénateur et qu'il doit être coupable d'un grave méfait puisqu'il est l'instigateur d'une mesure juridique qui est passée à l'histoire puisqu'elle a permis d'atténuer la pauvreté à Elliott Lake et de lui redonner sa prospérité.

Que dire de l'Ontario? Le député de Saint-Jean-Est que j'affectionne sincèrement a parlé de son effet préjudiciable sur le coût de l'électricité. Je partage son avis. Si on peut reprocher aux compagnies d'uranium quelque action répréhensible, elles devraient être poursuivies. Je pense que c'est tout ce que voulait le ministre de la Justice (M. Chrétien) en donnant suite aux recommandations que ces gens ont pris quatre ans à formuler. Toutefois, comme on le disait tout à l'heure, il y a certains principes fondamentaux au Canada. Un député d'en face disait que personne n'échappe à la loi. Toutefois, aucun Canadien n'est coupable avant d'avoir été reconnu comme tel et cela vaut pour les particuliers aussi bien que pour les compagnies.